

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economiques et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence d'Administration Publique de NEVERS en semestre 6** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président(e) : Anne-Laure CASSARD-VALEMBOIS et Philippe JUEN

Membres :

Mme BUGNON

Mme BAGHESTANI

Mme MONNIER

M. VILLECOURT

Mme FOREY

M. OROBON

Mme FONTAINE

M. MULLER

Mme MARAULT

Mme PELISSIER

Mme SCHONE

Mme DROIN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24 Mars 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

